Saint-Damase

Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 3 AOÛT 2021
ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 38-33
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 juillet 2021, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 38-33 intitulé «*Règlement amendant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables à la couleur des revêtements extérieurs dans la zone numéro 111 et les pouvoirs de l'inspecteur de rives*».

2. Assemblée publique de consultation et consultation écrite

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 3 août 2021 à 19 h 30 à la salle municipale située au 115, rue Saint-Étienne**, à Saint-Damase. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement fait également l'objet d'une consultation écrite du 12 au 30 juillet 2021. Durant cette période, les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Damase
Madame Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière
115, rue Saint-Étienne
Saint-Damase (Québec) J0H 1J0

ou par courriel à l'adresse dg@st-damase.qc.ca

3. Objet du projet de règlement

L'objet du projet de règlement numéro 38-33 est d'autoriser le blanc comme couleur permise pour le revêtement des murs extérieurs dans la zone numéro 111 (Place Morier-Traversy) et de préciser les pouvoirs et fonctions de l'inspecteur de rives suite à l'adhésion de la municipalité à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Saint-Damase

Fière de son histoire

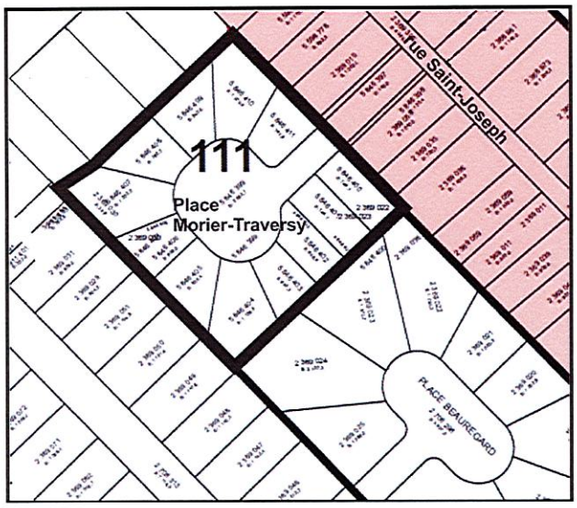

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Gestion municipale / Avis public*. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 797-3341, pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 12e jour du mois de juillet 2021

Johanne Beauregard
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Damase

Téléphone : 450 797-3341 Télécopieur : 450 797-3543 115, rue Saint-Étienne
Courriel : info@st-damase.qc.ca www.st-damase.qc.ca Saint-Damase, Québec J0H 1J0